



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépistage des étrangers à l'arrivée sur le sol français à compter du 11 mai 2020

Question écrite n° 29376

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le dépistage des étrangers à l'arrivée sur le sol français à compter du 11 mai 2020. La période de déconfinement s'annonçant, la reprise des trajets ferroviaires et aériens devrait se faire progressivement sur l'ensemble du territoire pour des trajets nationaux et internationaux. M. le Premier ministre a annoncé une forte augmentation des capacités de tests à l'aube du déconfinement. Par ailleurs, le Président de la République a fait savoir qu'il n'y aurait pas de quarantaine imposée à « toute personne quelle que soit sa nationalité, en provenance de l'Union européenne, de la zone Schengen ou du Royaume-Uni ». Avec la reprise des vols intercontinentaux, de nombreux pays à travers le monde ont décidé d'appliquer un dépistage massif pour tous les étrangers ainsi qu'un suivi médical particulier. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement envisage aussi de mener une campagne massive de dépistage préventif avec des tests de RT-PCR pour ces voyageurs arrivant sur le territoire, et de décliner les modalités d'un suivi médical le cas échéant.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29376

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3346

Question retirée le : 28 juillet 2020 (Retrait à l'initiative de l'auteur)